RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 15 octobre 2013 relatif à la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres des métiers, notamment son article 2 ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 89 ;

Vu le décret du 23 avril 2015 portant nomination de Madame Catherine GESLAIN-LANÉELLE en qualité de directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2013 relatif à la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2014 modifiant l'arrêté du 15 octobre 2013 fixant la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2015 portant organisation et attributions de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 portant nomination de Monsieur Julien TURENNE en qualité de chef du service de la compétitivité et de la performance environnementale à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté du 20 mars 1972, notamment son article 11 ;

Vu la délibération du bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture en date du 11 février 2016 ;

Vu les propositions de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) pour la désignation de leurs représentants à la Commission nationale paritaire en date du 22 juin 2016,

Arrête :

Article 1er

Au 1° du 1 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre 2013 susvisé, les mots : « Directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires » sont remplacés par les mots : « Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ».

Article 2

Le 2° du 1 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre 2013 susvisé est rédigé comme suit :

« 2° Six présidents de chambres d'agriculture désignés par le bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture dont son président :

- Monsieur Guy VASSEUR, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Monsieur Dominique CHALUMEAUX, président de la chambre d'agriculture du Jura
- Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Claude COCHONNEAU, président de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- Monsieur Didier MARTEAU, président de la chambre d'agriculture de l'Aube
- Monsieur Pascal FEREY, président de la chambre d'agriculture de la Manche »

Article 3

Le 2° du 1 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre 2013 susvisé est rédigé comme suit :

« 2° Six représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Monsieur Vincent JOUSSELIN, chambre d'agriculture de la Sarthe
- Madame Aude CHIRON, chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique
- Madame Marie-Claire BOUVIER, chambre d'agriculture de l'Aube
- Monsieur Yves MERITAN, chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France

Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

- Monsieur Aurélien GALL, chambre d'agriculture de l'Aisne

Fédération agroalimentaire CFE-CGC

- Monsieur Philippe ABADIE, chambre d'agriculture de la Gironde »

Article 4

Au 1° du 2 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre susvisé, les mots : « M. Frédéric LAMBERT, sous-directeur de la gouvernance à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires » sont remplacés par les mots : « Monsieur Julien TURENNE, chef du service de la compétitivité et de la performance environnementale à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ».

Article 5

Le 2° du 2 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre 2013 susvisé est rédigé comme suit :

« 2° Six présidents de chambres d'agriculture désignés par le bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

- Monsieur Bernard ARTIGUE, président de la chambre d'agriculture de la Gironde
- Madame Christine VALENTIN, présidente de la chambre d'agriculture de la Lozère
- Monsieur Christophe HILLAIRET, président de la chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France
- Monsieur Jacques JAOUEN, président de la chambre d'agriculture de Bretagne
- Monsieur André BERNARD, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse
- Monsieur Raymond VIAL, président de la chambre d'agriculture de la Loire »

Article 6

Le 2° du 2 de l'article 1er de l'arrêté du 15 octobre 2013 susvisé est rédigé comme suit :

« 2° Six représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Monsieur Gaël David, Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Madame Isabelle PAILLER, chambre d'agriculture du Finistère
- Monsieur Guirec SCOLAN, chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
- Madame Marie-Claire BOUVIER, chambre d'agriculture de l'Aube
- Monsieur René CALVELLI, chambre d'agriculture du Var

Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

- Monsieur Franck DORIAT, chambre d'agriculture de l'Allier

Fédération agroalimentaire CFE-CGC

- Monsieur Bruno SAMIE, chambre d'agriculture de la Gironde

Article 7

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 23 JUIN 2016

Pour le ministre et par délégation :

p/o La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Le Directeur général adjoint de la performance
économique et environnementale des entreprises
Chef du service Développement des filières et de l'emploi

Hervé DURAND